



## Communiqué

Au moment où l'Église Protestante d'Algérie (EPA) s'attendait à la levée des scellés apposés sur ses douze lieux de culte durant ces derniers mois, suite aux promesses formulées par le nouveau Gouvernement installé, qui a promis d'œuvrer pour une « Algérie nouvelle » où les droits de tous seront garantis, c'est le contraire, malheureusement, qui se produit.

En effet, les autorités sont revenues à la charge, la semaine dernière, après une accalmie de deux mois, en ordonnant par le biais de la justice la fermeture de deux autres lieux de culte protestants dans la wilaya d'Oran, sis respectivement à El Ayaïda et Oran-ville. Cette fois-ci, le wali d'Oran est passé par le tribunal administratif de la région pour obtenir la fermeture de ces deux lieux culte.

Le même motif est invoqué par les autorités pour justifier ces fermetures abusives, à savoir « exercice de culte sans autorisation ». Ce motif est abusif et infondé, et ce, pour plusieurs raisons.

**Premièrement**, ces deux églises sont bel et bien affiliées à l'Association de l'Église Protestante d'Algérie (EPA), qui dispose d'un agrément en bonne et due forme délivré par l'État algérien en 1974. L'agrément de l'EPA est valable et légal, car elle a procédé à toutes les démarches de mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires parus depuis, y compris la nouvelle loi de 2012 sur les associations.

**Deuxièmement**, les responsables de ces deux églises se sont rapprochés, par le passé, des services de la wilaya d'Oran pour déposer des dossiers de régularisation, conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur, mais aucune suite n'a été réservée à leur démarche.

**Troisièmement**, la commission nationale des cultes, prévue dans le cadre de la loi 2006 régissant le culte autre que musulman, censé délivrer ces autorisations, n'a jamais donné suite aux multiples doléances de l'EPA.

Les autorités usent du prétexte de « non-conformité à la réglementation » pour fermer les lieux de culte des églises protestantes.

Autre détail important que l'opinion publique doit savoir est que les lieux de culte de ces deux églises avaient été déjà mis sous scellés respectivement le 9 novembre 2017 et le 27 février 2018, avant d'être rouverts en juin 2018 **sans conditions** par ordre du wali d'Oran.

Ceci dit, malgré l'acharnement, l'injustice et la pression qu'elle subit depuis plus de trois ans maintenant, l'EPA reste confiante quant à une issue favorable à cette situation. Pour cela, l'EPA interpelle, une fois de plus, les hautes autorités du pays pour mettre fin à cette vague de fermeture abusive des lieux de culte protestants et procéder à la réouverture de ceux déjà mis sous scellés.

Fait à Alger, le 19/01/2020

Le Président

S. CHALAH

